



Accident de scooter partie adverse non assuré !

Par **leoniesylvain**, le **14/08/2010** à **13:19**

Bonjour,

Le 1er août 2009, lors de mon trajet pour me rendre à mon travail en scooter, j'ai eu un accident avec un autre scooter. La partie adverse a grillé un stop et s'est déporté sur ma voie afin d'éviter un côté de la route qui était abîmé. Nous nous sommes percutés de plein fouet.

Les pompiers qui étaient dans une rue à côté, sont immédiatement intervenus et ont demandé à mon petit frère (étant venue immédiatement car il habitait à 500 mètres et que des témoins sont allés chercher) de déplacer les scooters sur le bord de la chaussée car la visibilité pour les autres véhicules circulant sur cette route (type campagne) était mauvaise et qu'il fallait donc libérer la voie pour éviter que cela provoque un autre accident.

Enfin bref, transporté à l'hôpital je n'ai pas eu le temps de voir l'état de mon scooter, le père de la jeune fille avec qui j'ai eu l'accident est venue à l'hôpital et m'a demandé que l'on fasse chacun de notre côté les réparations de notre scooter. Sur le moment encore sous le choc de l'accident j'ai accepté.

Le soir même en rentrant chez moi, lorsque j'ai vu que l'état du scooter, je me suis rendu compte que je ne pourrais malheureusement pas financer les réparations, j'ai alors tout de suite appelé le papa de la jeune fille lui expliquant que je ne pouvais pas financer les réparations et donc que j'aimerais faire un constat à l'amiable.

Celui-ci c'est mis dans une colère noire et c'est rendu jusqu'à mon domicile avec sa fille (qui entre temps avait changé de version concernant l'accident). Il m'a insulté, m'a menacé afin que je change ma version des faits.

Bien entendu je n'ai jamais changé de version et n'ai pas cédé à ses menaces.

Sa fille cependant et cela devant témoins a changé de version au moins 5 fois, à menti plusieurs fois à la gendarmerie sur la direction de laquelle elle arrivait avant de reconnaître que j'avais raison.

Je pense que le papa a poussé sa fille à mentir.

Peu de temps après, mon assureur m'a appelé en me disant que si le papa de la jeune fille était si en colère c'est parce qu'en fait le véhicule de sa fille n'était pas assuré !

Enfin bref, suite à cet accident, j'ai eu une ITT de 42 jours (j'étais en CDD comme hôtesses de caisse) car j'avais une entorse des

ligaments au niveau des cervicales (donc minèrve) et une entorse au pouce gauche (donc atelle).rnJ'ai eu mes indemnités journalière mais n'ayant pas de permis de conduire et les bus ne déservant pas ma ville je me suis retrouvé sans véhicule pour aller travailler. rnMon employeur n'a pas renouvelé mon CDD en CDI comme promis lors de la signature du contrat car elle était en colère que je fus si longtemps absente (bien entendu elle ne le reconnaîtra jamais).rnLe papa de la jeune fille et mon employeur (qui étaient amis en plus) ont fait une fausse déclaration sur l'honneur.rnJe n'ai donc pas pu travailler durant plusieurs mois, ayant peu de revenu ma situation familiale c'est dégradée (séparation avec mon conjoint) et pour subvenir aux besoins de mon fils alors âgé de 4 ans au moment des faits j'ai dû partir vivre à 800 km car les loyers sont plus abordables.rnrnA ce jour, rien à avancé, pas d'indemnités, pas de réparation du scooter (estimé par l'expert de mon assurance à 600 euros), pas de nouvelles car le temps que je remonte la pente je n'ai pu donner de nouvelles et mon assurance a clôturé le dossier.rnrnAujourd'hui j'aimerais me rendre justice, je suis une jeune maman qui durant des mois a dû SURVIVRE pour nourrir son fils !rnJ'ai mon honneur aussi et le fait d'avoir tout perdu suite à cet accident me rend malade !rnJ'ai appelé mon assureur qui m'a dit d'envoyer un courrier demandant la réouverture du dossier et donnant un montant que je désire réclamer à la partie adverse. Soucis ... je ne sais pas combien je peux demander ??rnJe ne veux pas demander trop et ne veux pas non plus demander une somme bien en dessous de ce à quoi je pourrais avoir droit.rnJ'estime avoir subi pas mal de préjudices (matériel, physique, moral et financier).rn1 an à ce jour que je n'ai pas de travail faute de moyen de locomotion suite à cet accident !rnmerci de me répondre ...